

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2023

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Principales activités	15



Société
de comptables
professionnels
agrés



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la
Chambre de l'assurance de dommages

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, A.E.N.C.N.L.*¹

Saint-Jérôme
Le 27 mars 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A126493

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
PRODUITS		
Cotisations	5 615 722 \$	5 215 819 \$
Développement professionnel	806 455	909 380
Greffe - amendes disciplinaires	151 628	174 629
	6 573 805	6 299 828
CHARGES		
Salaires et charges sociales	3 805 532	3 174 761
Principales activités (annexe A)	2 438 846	2 729 091
Amortissements	223 577	193 944
	6 467 955	6 097 796
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	105 850	202 032
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Revenus de placements	259 614	265 146
Variation de la juste valeur des placements	338 590	(1 064 971)
	598 204	(799 825)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	704 054 \$	(597 793) \$

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Exercice terminé le 31 décembre 2023

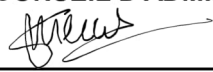
	Investi en immobilisations, actifs incorporels et logiciel de gestion intégré (CRM)	Non affecté	2023 Total	2022 Total
SOLDE AU DÉBUT	845 346 \$	4 869 197 \$	5 714 543 \$	6 312 336 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(223 577)	927 631	704 054	(597 793)
Investissement en immobilisations	1 131 559	(1 131 559)	-	-
SOLDE À LA FIN	1 753 328 \$	4 665 269 \$	6 418 597 \$	5 714 543 \$

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES**BILAN**

31 décembre 2023

	2023	2022
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	386 437 \$	517 858 \$
Dépôt à terme, 4,27 %, échu en janvier 2023	-	300 000
Débiteurs (note 3)	435 789	599 095
Charges payées d'avance	163 290	65 123
	985 516	1 482 076
FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE , à la juste valeur (note 4)	7 586 503	7 044 555
LOYER PAYÉ D'AVANCE	92 374	78 856
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	148 129	86 249
ACTIFS INCORPORELS (note 6)	28 186	131 370
ACTIF AU TITRE DE L'IMPLANTATION DU PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ (CRM)	1 577 013	627 727
	10 417 721 \$	9 450 833 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	707 284 \$	619 579 \$
Cotisations perçues d'avance	3 065 336	2 839 273
Produits reportés	226 504	277 438
	3 999 124	3 736 290
ACTIF NET		
Investi en immobilisations, actifs incorporels et progiciel de gestion intégré (CRM)	1 753 328	845 346
Non affecté	4 665 269	4 869 197
	6 418 597	5 714 543
	10 417 721 \$	9 450 833 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**


 _____, administrateur


 _____, administrateur

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES**FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	704 054 \$	(597 793) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements	223 576	193 943
Amortissement des avantages incitatifs de location	(13 518)	(13 518)
Variation de la juste valeur des placements évalués à la juste valeur	(338 590)	1 064 971
	575 522	647 603
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	327 973	204 896
	903 495	852 499
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 677 876)	(932 088)
Produit de la cession de placements	1 474 518	260 100
Acquisition d'immobilisations corporelles	(116 265)	(5 712)
Acquisition d'actifs incorporels	(8 412)	(55 289)
Décassement relatif au progiciel de gestion intégré (CRM)	(1 006 881)	(417 453)
	(1 334 916)	(1 150 442)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(431 421)	(297 943)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	817 858	1 115 801
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	386 437 \$	817 858 \$

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2023

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Chambre de l'assurance de dommages (ci-après « ChAD ») est constituée en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec.

La ChAD a pour mission d'assurer la protection du public en matière d'assurance de dommages et d'expertise en règlement de sinistres.

Le 11 décembre 2002, le projet de loi 107, Loi sur l'Autorité des marchés financiers, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la ChAD en lui octroyant le statut d'organisme d'autoréglementation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables et de l'actif au titre de l'imputation du progiciel de gestion intégré (CRM).

Comptabilisation des produits

Les cotisations et les produits provenant du développement professionnel et du greffe sont comptabilisés sur une base d'exercice. Les montants perçus pour la période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Les revenus de placements sont constitués des intérêts sur la trésorerie et des intérêts et dividendes sur les fonds négociés en bourse nets des frais de gestion. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque le service a été rendu ou lorsque les biens ont été livrés.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

La ChAD évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans le marché monétaire, des fonds négociés en bourse et des obligations, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des cotisations à recevoir et des comptes clients.

Les placements dans des fonds négociés en bourse sont comptabilisés à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou périodes
Mobilier de bureau	solde décroissant	20 %
Équipement informatique	linéaire	4 ans
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Cours en ligne	3 ans
Gestion de la formation continue	4 ans
Logiciels - plan TI	5 ans
Développement - cours obligatoires	2 ans

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actif au titre de l'implantation d'un progiciel

L'actif au titre de l'implantation d'un progiciel de gestion intégré (CRM) est comptabilisé au coût. Il sera amorti en fonction de sa durée de vie utile de sept ans, selon la méthode linéaire. Au moment de la conclusion d'un accord infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20 - Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi de ne pas appliquer la mesure de simplification. Il détermine donc si la composante progicielle de l'accord constitue un actif incorporel progiciel ou un progiciel-service (toute composante progicielle de l'accord qui ne répond pas à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel est un progiciel-service).

Lorsque la composante progicielle de l'accord d'infonuagique ne constitue pas un actif incorporel progiciel, l'organisme la traite en tant que progiciel-service et comptabilise en charges les frais s'y rattachant lorsqu'ils sont engagés. Dans le cas où il y a des dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables à la préparation du progiciel-service en vue de son utilisation prévue, l'organisme a choisi de les inscrire à titre d'actifs au titre de l'implantation d'un progiciel-service présentés dans un poste distinct du bilan libellé comme tel et de les comptabiliser en charges linéairement sur la période prévue d'accès au progiciel-service. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation conformément à la méthode de dépréciation d'actifs à long terme de l'organisme. Ces actifs sont classés en tant qu'actifs à long terme, sauf si, à la conclusion de l'accord d'infonuagique, la période prévue d'accès au logiciel-service se situe sont pas directement attribuables à la préparation du progiciel-service sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2023

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Cotisations à recevoir via l'Autorité des marchés financiers	98 580 \$	100 058 \$
Cotisations perçues et à recevoir de l'Autorité des marchés financiers	282 528	247 769
Comptes clients	54 681	238 670
Taxes	-	12 598
	435 789 \$	599 095 \$

Au 31 décembre 2023, les comptes clients sont présentés déduction faite d'une provision pour dépréciation de 79 916 \$ (2022 - 73 468 \$).

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants; il facture et perçoit, pour le compte de la ChAD, les cotisations et les taxes applicables.

4. FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

	2023	2022
Fonds d'obligations	4 907 128 \$	4 529 506 \$
Fonds d'actions canadiennes	1 665 170	1 288 980
Fonds d'actions étrangères	1 014 205	1 226 069
	7 586 503 \$	7 044 555 \$

L'extrait de la politique de placement élaborée par l'organisme est présenté à la note 10.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	322 908 \$	297 293 \$	25 615 \$	23 285 \$
Équipement informatique	301 156	185 745	115 411	48 757
Améliorations locatives	21 310	14 207	7 103	14 207
	645 374 \$	497 245 \$	148 129 \$	86 249 \$

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2023

6. ACTIFS INCORPORELS

	2023 Valeur nette	2022 Valeur nette
Cours en ligne	- \$	1 245 \$
Gestion de la formation continue	-	17 789
Logiciels - plan TI	22 788	25 981
Développement - cours obligatoires	5 398	86 355
	28 186 \$	131 370 \$

7. CRÉDITEURS

	2023	2022
Fournisseurs	214 859 \$	293 428 \$
Salaires et vacances	304 254	201 475
Taxes	42 171	-
Frais courus	146 000	124 676
	707 284 \$	619 579 \$

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, et de contrats de location-exploitation totalisent 1 308 974 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2024	407 278 \$
2025	415 303 \$
2026	416 908 \$
2027	69 485 \$

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a versé 54 431 \$ (2022 - 50 918 \$) à l'Autorité des marchés financiers à titre de frais de perception. Cette opération a eu lieu dans le cours normal des activités et est évaluée à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2023

10. POLITIQUE DE PLACEMENT

Une politique de placement a été élaborée par l'organisme. Les placements doivent être choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans la politique et en conformité avec les lois pertinentes. La politique est revue au moins une fois l'an. La politique de placement comprend les lignes directrices sur la composition de l'actif et la répartition des risques tolérés. La politique précise également les contreparties autorisées, les exigences en matière d'approbation préalable des transactions ainsi que les montants limités de celle-ci. La répartition du portefeuille cible s'illustre comme suit :

	Cible
Liquidités	5 %
Revenu fixe	55 %
Gouvernement	35 %
Corporatif	15 %
Privilégiées	0 %
Obligations internationales	5 %
Titres de participation (actions)	40 %
Canada	15 %
États-Unis	15 %
Internationales	10 %

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 décembre 2023

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds cotés en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 31 décembre 2023

	2023	2022
ANNEXE A - PRINCIPALES ACTIVITÉS		
Assurances	65 777 \$	61 394 \$
Charges locatives	431 820	544 682
Cotisations	35 207	24 578
Dépréciation des comptes clients	24 000	47 500
Entretien et location - équipement de bureau	288 249	147 075
Formation et gestion du personnel	150 729	146 576
Fournitures de bureau et papeterie	52 424	38 753
Frais d'administration	139 878	149 485
Frais de participation - événements	4 738	3 972
Frais de progiciel de gestion intégré (CRM)	30 466	92 417
Frais de publication	12 086	2 517
Frais de représentation et réunion	66 538	18 875
Publicité et promotion	76 190	100 412
Services professionnels	1 012 854	1 292 058
Site Web	23 425	26 868
Télécommunications	24 465	31 929
	2 438 846 \$	2 729 091 \$